

Définir la stratégie pour la gestion des entreprises générant des effluents non domestiques : les grandes questions à se poser

Cette note vise à accompagner les collectivités qui mettent en place un service de contrôle des rejets des entreprises, ou qui cherchent à redéfinir leurs priorités pour un service déjà en place.

La définition d'une stratégie claire et cohérente est un pré requis indispensable à la mise en œuvre d'une démarche efficace pour la gestion des entreprises générant des eaux usées non domestiques sur un territoire.

Ce document a pour vocation de lister les principales questions à se poser pour définir une telle stratégie. Il vient en complément d'un schéma conçu par le groupe de travail, qui synthétise les étapes clés de la démarche générale de gestion des entreprises générant des effluents domestiques [-lien](#)

1. Les ENJEUX et OBJECTIFS du territoire :

Définir le pourquoi de la mise en œuvre de la démarche, sur les aspects environnementaux, économiques, sociaux (équité des usagers), réglementaire. Fixer les objectifs (et les indicateurs pour les évaluer).

- Vis-à-vis de la qualité du milieu récepteur (enjeu cours d'eau, lac, nappe ? pollutions constatées ?...)
- Vis-à-vis du système de collecte (curages fréquents ? débordements ? corrosion ? danger/intervention agents ?...)
- Vis-à-vis du système de traitement (conformité ? rendements ? qualité boues ? ...)
- Vis-à-vis de la collectivité ? du service ? (équilibre redevance domestique / non domestique ?, équilibre budgétaire assainissement ?)
- Vis-à-vis de la réglementation : autosurveillance ? obligation d'autorisation de rejet ? ...
- Vis-à-vis des enjeux économiques sur le territoire ?

2. Les ENTREPRISES concernées :

Cibler et lister les entreprises susceptibles de générer des effluents non domestiques et établir des priorités d'actions.

- Quels sont les secteurs d'activités (polluants), territoires (mauvaise qualité du milieu, problème de réseaux...) ou les établissements jugés prioritaires ?
- Existe-t-il une demande particulière de la part de certaines entreprises, à laquelle il faut répondre en priorité ?
- Quelle est la démarche vis-à-vis des nouvelles entreprises ? (permis de construire)

- Quelle est la démarche vis-à-vis des entreprises à l'origine de pollutions accidentelles ?

OUTIL DISPONIBLE :

"Éléments de réflexion pour la hiérarchisation d'actions vis à vis d'entreprises de petite taille générant des eaux usées non domestiques" – Groupe de travail Régional, 2011 - [lien](#)

3. Le CADRE REGLEMENTAIRE

Préciser dans le règlement assainissement les conditions de raccordement spécifique à la collectivité.

- D'un point de vue technique (séparation de réseaux EUd/EUund/EP, dispositifs de contrôle, valeurs limites de rejet EU/EP, principes de traitement...)
- D'un point de vue administratif (conventions, autorisations simple, avis sur PC, modalités de contrôle...)
- D'un point de vue financier (coefficients de pollution et de rejet, majorations pour non-conformité rejet et non respect prescriptions ...)
- Comment sont gérer les assimilés domestiques ?

OUTILS DISPONIBLES :

" Pour la rédaction du volet effluents non domestiques dans le règlement d'assainissement " – Groupe de travail Régional, 2011 - [lien](#)

" Extrait des recommandations ministérielles de 1999 pour le calcul de la redevance assainissement ", 1999 - [lien](#)

" Exemple de délibération type " - [lien](#)

4. METHODE et ORGANISATION

Méthode : Quelle mise en œuvre de la démarche ?

Quels sont les établissements concernés :

- Par une autorisation + convention ?
- Par une autorisation simple ?

Quelle mise en œuvre des contrôles sur la conception /réalisation des établissements neufs ?

- Comment contrôler la conception ? sur la base de quels documents à demander au pétitionnaire ?
- Comment contrôler les travaux ?
- A quel moment établir l'autorisation (+ convention si nécessaire) ? faut-il établir une autorisation (+ convention) provisoire à valider par un contrôle après plusieurs mois d'exploitation ?
- Quel contenu pour l'autorisation ? la convention ?

Quelle mise en œuvre des diagnostics des établissements existants ?

- Quelle méthode ? (enquête ? visite sur site ? comment intervenir chez des entreprises qui n'ont pas de siège physique ?)
- Quelles mesures sur les rejets ? (flux/ponctuel ? paramètres ?)
- Quelles investigations complémentaires ? (traçage...)
- Quel contenu pour l'autorisation ? la convention ? (valeurs limites de rejet ? échéancier des travaux de mise en conformité ?)

Quelle mise en œuvre du contrôle du respect des autorisations et conventions ?

- Quand et comment contrôler le respect et l'échéancier des travaux ?
- Quand et comment contrôler l'entretien du prétraitement ?
- Quand et comment contrôler les rejets ?
- Quand et comment facturer la redevance ?

Quelle mise en œuvre vis-à-vis des pollutions accidentelles ?

- Recherche de l'origine des pollutions ? lutte in-situ ? suites à donner ?

OUTILS DISPONIBLES :

"Diagnostic des entreprises générant des effluents non domestiques - Formulaire type à utiliser pour les grandes industries" - Groupe de travail Régional, 2012 [lien](#)

"Formulaires types par secteur d'activité" - GT effluents non domestiques de l'Ascomade, [lien](#)

Organisation : quels moyens et avec qui ?**Quels moyens humains ?**

- Nb d'agents, technicité ...

Quels moyens matériels ?

- Pour déplacements, contrôles...

Quels moyens financiers ?

- Budget : recettes (calcul redevance, subventions), dépenses...

Quels partenaires avec quelles relations ?

- services de la collectivité (eau, assainissement, développement économique, déchets...), délégataires, autres collectivités (contrat rivières...), chambres consulaires, services ICPE, Agence de l'Eau ...
- quelle gouvernance de la démarche ? pilotage, plan d'action partagé...

Comment la démarche peut-elle s'articuler avec la mise en œuvre d'une « opération collective » proposée par l'Agence de l'eau ?

[lien vers le site de l'Agence de l'Eau RMC](#)